

L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES WAGONS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le CN doit se conformer, dans ses activités, à la politique gouvernementale. J'en conclus que la politique du gouvernement consiste à laisser le CN congédier des employés et faire en même temps de bonnes affaires avec des sociétés américaines.

Le ministre aura-t-il des entretiens avec le CN pour exiger qu'il loue des wagons de fabrication canadienne? Le ministre prendra-t-il aussi des dispositions pour que l'entretien et la réparation des wagons loués se fasse dans des ateliers canadiens comme ceux de Moncton, Pointe-Saint-Charles et Winnipeg?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ferai tout mon possible pour encourager le CN à traiter le plus possible avec des fournisseurs canadiens et à continuer d'employer le plus de Canadiens possible. Des directives qui l'inciteraient à agir contre ses meilleurs intérêts, qui lui feraient perdre de l'argent et l'obligeraient en conséquence à mettre du personnel à pied seraient cependant contraires à la raison d'être même du CN. Il doit donc y avoir un compromis raisonnable. C'est ce que je lui recommanderai.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONDITIONS OUVRANT DROIT AU REMBOURSEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et j'aimerais lui dire que tous les groupes des préretraités au Canada et au Québec en particulier sont vraiment déçus, vraiment fâchés de la décision du gouvernement et du fouillis dans son bureau, qui transmet des informations aussi contradictoires. Est-ce que le ministre, et je ne doute pas qu'il est capable d'être sincère, il n'est pas comme le premier ministre...

Des voix: A l'ordre!

M. Malépart: ... pourrait dire clairement et officiellement qu'est-ce que les préretraités qui ont été coupés à partir de janvier 1986, qui retireraient des prestations, qu'est-ce que ces gens-là doivent faire pour récupérer leur dû et quels sont les critères pour être admissibles? Est-ce qu'une déclaration verbale de ces gens-là sera acceptable afin qu'ils puissent être remboursés de l'argent que vous leur avez coupé?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie n'est pas sérieux. Si vendredi, au lieu d'accuser le gouvernement de reculer et de dire n'importe quoi, vous aviez lu la déclaration simplement, ce qui était écrit dans le texte, au lieu de tenter d'aller chercher un crédit à la grandeur du pays, vous auriez lu ce que j'avais dit. J'avais dit qu'on respectait les principes. J'ai dit que les personnes au Canada qui pourraient de façon normale prouver qu'elles avaient été mal informées, ces personnes-là seraient remboursées. Mais on n'a pas besoin de dire des choses aussi malhonnêtes que vous en avez dites envers le premier ministre tantôt pour s'apercevoir où est la vérité. Les gens n'ont seulement qu'à vous écouter.

Questions orales

M. Malépart: Monsieur le Président, Madame Denis, c'est «Charlie Brown», le premier ministre...

M. le Président: A l'ordre. Je dois demander au député de soigner un peu plus son langage.

LE REMBOURSEMENT DES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est pas tellement pour les députés de cette Chambre, mais pour les milliers de préretraités qui voudraient savoir. Est-ce que ces gens-là vont avoir le droit de récupérer leurs sommes d'argent, et quand vont-ils pouvoir les récupérer? Et le ministre peut-il nous expliquer d'où provient le chiffre de 230 millions de dollars que ces gens vont récupérer, à qui ça va?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous allons utiliser des procédures particulières pour aviser les gens de la façon qu'ils pourront s'adresser au gouvernement sur leur remboursement potentiel. Mais tout de suite je demande au député de ne pas encore créer des attentes dans la population en disant: Tous ceux qui vont aller réclamer... Il y a des conditions. Les gens qui pourront justifier... c'était dans la déclaration, et je vais le répéter pour le bien du député. «J'ordonnerai à la Commission d'examiner tous les cas de cette nature et de rétablir les prestations si l'allégation est prouvée.» C'est français, c'est clair. Alors on va informer les gens, mais je ne prendrai pas de chance, je vais leur dire directement!

● (1450)

[Traduction]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, ce dernier a déclaré lors d'une conférence de presse que personne au Canada ne serait traité en citoyen de second ordre, que ce soit pour la distribution du courrier ou pour autre chose. Nous sommes d'accord avec lui là-dessus. Un peu plus tard au cours de la même journée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé un changement concernant les prestataires de pensions qui demandent à toucher de l'assurance-chômage. Il a annoncé que si ces derniers obtenaient un deuxième emploi et qu'il leur arrivait d'être mis à pied, ils pourraient alors toucher leurs prestations. Or dans des endroits comme Manicouagan, dans la région de l'Atlantique, ce système créera effectivement deux classes de citoyens. Je voudrais que le premier ministre promette à tous les Canadiens concernés par cette affaire que, en fait, il ne donnera pas suite aux dispositions annoncées par son ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne vois rien dans ce que j'ai déclaré lors de la conférence de presse de vendredi, qui soit en contradiction avec l'annonce qu'a fait le ministre en vue de résoudre une question à la fois difficile et compliquée. Cette déclaration était on ne peut plus claire et elle avantagera énormément beaucoup de Canadiens. Le député devrait féliciter le ministre de son excellente idée.